

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26340181

Déposé
24-06-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0521718260

Nom(en entier) : **IZUWI EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Quai Banning 6
4000 Liège**Objet de l'acte :** ADRESSE AUTRE QUE SIEGE SOCIAL, SIEGE SOCIAL, STATUTS
(TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS)

D'un acte reçu par Jean-Michel GAUTHY, Notaire à Herstal, exerçant sa fonction au sein de la société notariale « Neonotaires », ayant son siège à Herstal, en date du 24 juin 2026, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « IZUWI EUROPE » ayant son siège à 4000 Liège, Quai Banning, 6, T.V.A. numéro 0521.718.260 - RPM Liège (division Liège).

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

TRANSFERT DE L'ADRESSE DU SIEGE

1/ L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège, initialement établi en Région Wallonne, vers la Région Bruxelles-Capitale.

2/ En conséquence, l'assemblée modifie l'article 2 des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte suivant :

« Le siège est établi en Région Bruxelles-Capitale.

L'adresse du siège peut être transférée en tout endroit de la Région Wallonne, par simple décision du conseil d'administration qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification statutaire éventuelle qui en résulte, sans que cela ne puisse entraîner une modification de la langue des statuts.

La société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des sièges administratifs, d'exploitation, agences et succursales tant en Belgique qu'à l'étranger ou les supprimer ».

3/ L'assemblée déclare que l'adresse du siège sera située à 1070 Anderlecht, Boulevard de l'Industrie, 9 (REGUS Anderlecht City Dox).

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

Jean-Michel GAUTHY, Notaire exerçant sa fonction au sein de la société notariale « Neonotaires ».

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition de l'assemblée
- la coordination des statuts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").